

Institut Notre-Dame de Bonne-Espérance de Braine-le-Comte

Rue des postes, 101 à 7090 Braine-le-Comte
067/55.56.55 - www.indbe.be - ec001363@adm.cfwb.be



Une école de qualité à taille humaine

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Décret inscription - les dates importantes

Le 3 février 2012 au plus tard

Les parents reçoivent le formulaire unique d'inscription (FUI) de la part de l'école primaire où leur enfant est scolarisé.

Le Jeudi 09 février 2012 à 18h30

Soirée d'informations à la salle des fêtes de l'INDBE

**Présentation du décret inscription et des études secondaires à Braine-le-Comte par
Monsieur Schohier (Directeur de l'Institut Saint-Gabriel
et Monsieur Embise (Directeur de l'Institut Notre-Dame de Bonne-Espérance)**

Du 27 février 2012 au 16 mars 2012

Première période d'inscription durant laquelle les parents ou la personne exerçant l'autorité parentale font enregistrer le formulaire d'inscription dans l'établissement correspondant à leur première préférence. Durant cette période, l'ordre chronologique n'a pas d'influence sur le classement.

Inscriptions : de 09h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00 (sauf mercredi 15h00) au local B07—1er étage)

1. Se munir des documents dûment complétés reçus de l'école fondamentale;
2. Se munir de la carte d'identité ou SIS de l'enfant;

SAMEDI 10 MARS 2012 de 09h00 à 13h00

matinée inscriptions (toutes années) et visite de l'établissement

Le 16 mars 2012

Fin de la première période d'inscription.

(Attention! En 2011, l'Institut Notre-Dame de Bonne-Espérance était complet à la fin de la première période mais nous avons pu malgré tout accueillir tous les élèves)

Entre le 16 mars et le 30 avril 2012

Suspension des inscriptions. Aucune demande d'inscription ne peut être enregistrée pendant cette période.

Si l'école n'est pas complète :

Le 30 avril 2012

Reprise des inscriptions. Les demandes introduites à partir du 30 avril seront classées dans l'ordre chronologique de leur introduction, à la suite des demandes introduites entre le 27 février et le 16 mars.

Inscriptions pendant les vacances d'été

**du 2 au 13 juillet 2012 et à partir du 20 août 2012
de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h du lundi au vendredi**